



# SECTIONS INTERNATIONALES 2026

Admission en lycée / niveau 2<sup>nd</sup>e

Lycée international de Valbonne



*Bienvenue, le webinaire de présentation débutera  
dans quelques instants.*



*Nous vous remercions par avance de bien vouloir couper votre micro  
et désactiver votre caméra.*

---



**ACADÉMIE  
DE NICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## SOMMAIRE

- Accueil et présentation générale .....
  - Informations générales .....
  - Spécificités pédagogiques .....
  - Démarches administratives .....
  - Remerciements .....
-



# Les sections du lycée international

- Américaine
- Allemande
- Chinoise
- Espagnole
- Italienne
- Russe



# Les objectifs des sections internationales

Faciliter l'accueil et **l'intégration d'élèves étrangers** dans le système scolaire français et leur éventuel retour dans leur système d'origine

Permettre aux **élèves français de pratiquer une langue étrangère** de manière approfondie

Favoriser **la transmission des patrimoines culturels** des pays concernés avec un enseignement renforcé en langue et littérature, histoire-géographie ou mathématiques

## **CADRE REGLEMENTAIRE :**

*Arrêté du 23 janvier 2024 fixant la liste des sections internationales et classes menant baccalauréat français international (BFI) dans les écoles, collèges et lycées*

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049097598>



# Les enseignements

Dans les sections internationales, les enseignements sont dispensés **conformément aux programmes en vigueur** en France dans les classes considérées. Ils comportent toutefois des **aménagements** au titre des enseignements spécifiques.

- **En langue et littérature** : un programme est fixé pour chaque langue en classe de seconde. En première et en terminale cet enseignement devient un **approfondissement culturel et linguistique** conduisant au baccalauréat général, option internationale.
- **En histoire-géographie** : un programme spécifique est fixé pour les classes de seconde, première et terminale conduisant au baccalauréat général, option internationale.
- **En mathématiques** : un complément spécifique au programme de mathématiques est fixé pour les sections chinoises en classes de seconde, première et terminale conduisant au baccalauréat général, option internationale.



# Les horaires en seconde en section internationale

- **En langue et littérature de section : 4 heures de lettres étrangères qui s'ajoutent aux 3 heures réglementaires de LV1 (langue vivante 1) suivies par tous les élèves en 2<sup>nd</sup>e**
- **En Disciplines Non Linguistiques (DNL) : l'horaire varie selon les sections**
  - **Toutes les sections** (sauf la section chinoise) : **2h en histoire-géographie** se rajoutent à l'enseignement normal d'**histoire-géographie** (en français) qui est de 2 heures par semaine
  - **Section chinoise** : **1h30 en chinois** se rajoutent à l'enseignement normal de **mathématiques** (en français) qui est de 4 heures par semaine

Pour toutes les sections, **l'enseignement de la discipline est partagé entre les deux langues, le français et la langue de section.**



# Les horaires en première et en terminale en SI

- **En langue de section : 2 heures d'approfondissement culturel et linguistique et 2 heures de connaissance du monde** qui s'ajoutent aux **2 heures 30 réglementaires de LV1 (langue vivante 1)\*** en première et aux **2 heures réglementaires** en terminale  
\* : sauf en **allemand** : **2 heures de LV1** en première et en terminale
- **En Disciplines Non Linguistiques (DNL) : l'horaire varie selon les sections**
  - **Toutes les sections** (sauf la section chinoise) : **2h en histoire-géographie\*** se rajoutent à l'enseignement normal d'**histoire-géographie** (en français) qui est de 2 heures par semaine  
\* : sauf en **allemand** : **4 heures d'histoire-géographie** en première et en terminale
  - **Section chinoise** : **1h30 en chinois** se rajoutent à l'enseignement normal de **mathématiques** (en français) qui est de 4 heures par semaine

Pour toutes les sections, **l'enseignement de la discipline est partagé entre les deux langues, le français et la langue de section.**



# Modalités d'admission

Pour tous les élèves, y compris ceux issus de 3<sup>ème</sup> SI :

- Sur dossier de candidature
- Sur test écrit et oral en langue de section :
  - Le niveau attendu est un **niveau B1+**
- Sur test écrit en français et en mathématiques : épreuves supplémentaires uniquement pour les **élèves issus de l'enseignement privé hors-contrat ou qui viennent de l'étranger (hors établissements conventionnés, tels ceux du réseau AEFÉ)**



# Contexte de l'évolution de l'admission

Les modalités d'admission en section internationale sont régies, pour l'entrée en 2nde, par les dispositions de [l'arrêté du 6 août 2021 relatif aux sections internationales de classe de seconde et aux classes menant au baccalauréat français international \(BFI\)](#).

Ce texte dispose que l'admission des élèves est prononcée au vu :

- d'un dossier de candidature
- et des résultats à un examen.

1) Le dossier de candidature doit comporter les pièces justifiant les conditions suivantes :

- pour les élèves scolarisés en France : être issus d'une section internationale ou avoir effectué tout ou partie de leur scolarité dans un pays où est parlée la langue de la section ou attester d'un niveau suffisant dans la langue de la section ;
- pour les élèves arrivant de l'étranger (hors établissements conventionnés) : attester d'une connaissance suffisante de la langue de la section et du français.

2) **L'examen d'aptitude à suivre les enseignements dispensés en langue étrangère se compose d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale en langue de section.** L'admission est prononcée au vu du dossier et des résultats obtenus à l'examen.

-> Les élèves issus de l'enseignement privé hors contrat et de l'étranger (hors établissements d'enseignement français conventionnés) doivent par ailleurs réussir l'examen d'entrée dans l'enseignement public, en application de la procédure de droit commun prévue par la note de service n° 81-173 du 16 avril 1981 relative à l'admission dans l'enseignement public des élèves de l'enseignement privé hors contrat.



# Le dossier de candidature

**Le dossier de candidature fait l'objet d'une note prise en compte pour l'admission.**

## Motivation de l'élève :

L'élève devra expliquer ce qui motive sa candidature dans la section internationale demandée ainsi que son parcours linguistique (langue pratiquée à la maison, apprentissage de la langue à l'école ou hors de l'école, séjours longs à l'étranger, etc.), ses projet(s) éventuel(s)...

## Avis obligatoire du professeur de langue vivante et du professeur principal :

Les professeurs devront donner leur avis sur la candidature de l'élève (niveau dans la langue de section, motivation, intérêt pour la discipline, implication en classe, etc.)

Le dossier peut être téléchargé sur ce lien : <https://www.ac-nice.fr/media/19826/download>



# Les tests en langue de section

**La durée du test écrit (1 note) est fixée à 1 heure 30 minutes**

Il évalue la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite.

**La durée du test oral (1 note) est fixée à 15 minutes**

Il évalue l'expression orale en langue de section et comprend un entretien en français avec le candidat (motivation, projet...)



# Les tests en français et en mathématiques

Uniquement pour les élèves issus de l'enseignement privé hors-contrat ou qui viennent de l'étranger (hors établissements conventionnés, tels ceux du réseau AEFE)

La durée de chaque test écrit est fixée à 1 heure

**L'inscription effective de l'élève en section internationale sera conditionnée à l'obtention de la moyenne à ces deux épreuves. Toutefois, leurs notes n'entreront pas dans le calcul de la moyenne pour l'admission, contrairement aux épreuves en langue de section et au dossier de candidature.**



# Présentation du LIV

**Mme VITTAZ**

**Proviseure du Lycée International de VALBONNE**



# Quelles sont les démarches ?

Il y a deux démarches distinctes et obligatoires pour tous les élèves  
(y compris les élèves issus de SI au collège) :

- **Dépôt du dossier de candidature à envoyer à [recrutement.liv@ac-nice.fr](mailto:recrutement.liv@ac-nice.fr) au plus tard le 13 février 2026 inclus.** Un accusé de réception sera adressé par le LIV.
- **Saisie des vœux par les familles**, dont vœux soumis à commission délocalisée, selon les dates du calendrier académique de l'affectation en lycée, courant mai 2026.
- **Pour les élèves issus de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat**, les vœux sont saisis sur le Service en Ligne Affectation (SLA), accessible aux familles via le portail Scolarité Services en se connectant à leur compte EDUCONNECT : <https://educonnect.education.gouv.fr/>
- **Pour les élèves issus de l'enseignement privé hors-contrat ou qui viennent de l'étranger (hors établissements conventionnés, tels ceux du réseau l'AEFE)**, une fiche de recueil de vœux doit être remplie et envoyée à [examen.public06@ac-nice.fr](mailto:examen.public06@ac-nice.fr)



# Qui est concerné ?

## TOUS LES ELEVES

Même les élèves issus d'une section internationale en collège  
doivent déposer leur dossier auprès de l'établissement recruteur

**JUSQU'AU 13 février 2026 inclus.**

***Aucune demande d'admission en section internationale ne sera traitée en dehors de cette procédure***



## Quelles sont les dates des tests ?

**Écrits : le mercredi 29 avril 2026 matin**

**Oraux : le mercredi 29 avril 2026 après-midi  
et le mercredi 6 mai 2026 après-midi**

**Les horaires et les convocations seront envoyés par mail uniquement.**

***Bien renseigner l'adresse courriel au moment de l'inscription***



# Où se déroulent les tests ?

## Écrits

Le mercredi 29 avril 2026 matin :

**CIV** à Valbonne (pour les élèves de SI du CIV et les candidats extérieurs)

**collège l'Éganaude** à Biot (pour les élèves de SI de l'Éganaude)

**collège César** à Roquefort-les-Pins (pour les élèves de SI de César)

**collège Niki de Saint-Phalle** à Valbonne (pour les élèves de SI de Niki de Saint-Phalle)

## Oraux

Le mercredi 29 avril 2026 après-midi et le mercredi 6 mai 2026 après-midi :

**CIV** à Valbonne (pour tous les élèves)

***Pour recevoir la convocation, bien renseigner l'adresse courriel au moment de l'inscription***



# Quelle est la date des résultats ?

**Le 30 juin 2026**

**Les résultats d'admission et d'affectation sont transmis aux familles  
via AFFELNET LYCEE**

**<https://extranet.ac-nice.fr/affelnet-lycee-resultatsetab>**

***Les affectations prononcées par l'Inspecteur d'académie sont définitives***



# Comment s'inscrire dans l'établissement ?

**Le 30 juin 2026**

**Les résultats d'admission et d'affectation sont transmis aux familles  
via AFFELNET LYCEE**

**Si votre enfant est admis sur liste principale et affecté en section internationale, vous devez l'inscrire auprès du LIV dans le délai imparti via le Service en Ligne Inscription (SLI), accessible aux familles par le portail Scolarité Services.**

***Les affectations prononcées par l'Inspecteur d'académie sont définitives***



# Fin du webinaire de présentation

Nous vous remercions de votre attention.

Retrouvez les informations de ce webinaire et bien d'autres sur notre foire aux questions : <https://www.ac-nice.fr/media/19824/download>